



COMMUNE DE MEGEVETTE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 AVRIL 2018

AFFICHE le 3 Mai 2018 - N° D'ORDRE : 10/2018

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six avril, le conseil municipal de la commune de Mégevette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER.

Date de convocation : 16 avril 2018

PRESENTS : BEGAIN Nicolas, CORBET Franck, CORNALI Iribert, DECROUX Rémy, ENTZMANN Isabelle, MOLLIAT Jean- Baptiste, PASQUIER Suzy, PERRET Josiane.

ABSENTS : BERGOEN Gérard, GAMBARINI Julien.

ABSENTS EXCUSES : BEL Chantal ayant donné procuration à MEYNET-CORDONNIER Max et MANGIER Lionel ayant donné procuration à ENTZMANN Isabelle.

SECRETAIRE DE SEANCE : BEGAIN Nicolas.

ORDRE DU JOUR

1. DSIL 2018 : dotation de soutien à l'investissement public local
2. VITOGAZ : proposition commerciale pour la fourniture de propane
3. CC4R : modification statutaire
4. DEVIS
5. URBANISME
6. DIVERS

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur BEGAIN Nicolas est désigné comme secrétaire de séance.

LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 MARS 2018

Aucune remarque : le compte-rendu est approuvé.

1. DSIL 2018 : DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

D23_2018

OBJET : DSIL 2018 : DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Monsieur le Maire :

- donne lecture d'un courrier de la Préfecture en date du 4 avril 2018, concernant l'appel à projet pour la dotation de soutien à l'investissement public local pour l'année 2018. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 14 mai 2018. Seuls les projets d'investissement sont éligibles à cette dotation, l'objectif étant de favoriser la construction et l'emploi sur le territoire, par la relance de l'activité économique.

Catégories de projets éligibles :

- rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables,
- développement d'infrastructures en faveur de la mobilité,
- mise aux normes (accessibilité notamment) et sécurisation des équipements publics,

- développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements,
- développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants,
- création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires.

- Le monte-charge élévateur de l'école étant éligible à cette dotation, il propose de déposer un dossier à la Préfecture de la Haute-Savoie au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) pour l'année 2018.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
par 11 voix pour,*

- CHARGE et AUTORISE Monsieur le Maire de déposer un dossier à la Préfecture de la Haute-Savoie pour une demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) pour l'année 2018 d'un montant de 33 782,00 € HT.
- VALIDE le plan de financement prévisionnel ci-après, pour l'année 2018 :

RESSOURCES	TYPE D'AIDES	MONTANT HT TRAVAUX	MONTANT HT FINANCEMENT	TAUX
DEPARTEMENT	FDDT 2018	33 782,00 €	6 756,40 €	20 %
ETAT	DSIL 2018		10 134,60 €	30 %
AUTOFINANCEMENT	Fonds propres		16 891,00 €	50 %

2. VITOGAZ : PROPOSITION COMMERCIALE POUR LA FOURNITURE DE PROPANE

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition commerciale de la société VITOGAZ, pour la fourniture de propane pour l'auberge communale.

Il est demandé plus d'informations sur cette proposition. Cette décision sera prise lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

3. CC4R : MODIFICATION STATUTAIRE

D24 2018

OBJET : CC4R – MODIFICATION STATUTAIRE

Monsieur le Maire informe les membres présents de la demande du Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes SM4CC, syndicat en charge du transport sous la marque PROXIMITI, de procéder à une modification du libellé de la compétence mobilité et transports de la CC4R

En effet, les services de l'État demandent au syndicat une mise en conformité de ses statuts pour ce qui résulte du transport scolaire. Parallèlement, le syndicat souhaite devenir l'autorité compétente pour l'organisation de la mobilité, au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports (articles L1231-1 et suivants du code des transports) par délégation des 4 communautés de communes adhérentes.

Cette demande a entraîné une modification de rédaction des statuts de la CC4R.

Les statuts actuels indiquaient la formulation suivante :

1.1.5 Organisation des services de transports publics de voyageurs, y compris les transports scolaires à travers une participation à un Syndicat Mixte couvrant l'ensemble du périmètre du PTU,

Afin de répondre à cette demande, il a été adopté en conseil communautaire la rédaction modifiée suivante :

1.1.5 Mobilité et transport publics de voyageurs : Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.

Pour cela, la CC4R pourra adhérer à un Syndicat Mixte pour la conduite des actions de transport public.

De la même manière, le conseil a rectifié le libellé de certaines compétences pour une mise à jour des statuts. Ces modifications concernaient :

- La disparition de la dénomination du SCoT des 3 vallées ;
- La disparition de la mention CDDRA et de la dénomination ARC Syndicat Mixte ;
- La suppression de l'information de réhabilitation de l'immeuble des 4 Rivières à Viuz-en-Sallaz ;
- La suppression de la dénomination du syndicat mixte de développement du CHAL et de la mention futur hôpital ;
- La suppression du conventionnement avec la MJCi pour un LAEP et pour un PIJ et une modification de rédaction liée au soutien conventionnel ;
- La modification de la nouvelle dénomination du Conseil Départemental ;
- La suppression de l'adhésion au réseau Genevois Biblio ;
- Enfin, concernant l'agriculture, l'extension des politiques contractuelles au monde agricole dans sa globalité (suppression de la dénomination du Plan Pastoral territorial Roc d'Enfer, intégration de facto des actions liées au PAEC) et la suppression des actions liées à la mise en œuvre du PSADER dans le cadre du CDDRA ;

Monsieur le Maire fait lecture du projet de nouveaux statuts de la CC4R et propose aux membres du conseil d'approuver leur rédaction.

Le Conseil Municipal

Vu les articles L5211-17 et 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L1231-1 et suivants du code des transports ;

Vu le courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes des 4 Rivières en date du 27 mars 2018 ;

Considérant la délibération du conseil communautaire réuni le 19 mars 2018, numérotée 20180319-01, approuvant une modification statutaire dans les termes présentés ci-dessous et portant notamment sur la mobilité ;

Considérant les autres modifications apportées aux statuts liées à une régularisation dans le cadre d'une mise à jour des statuts et qui concernent :

- La disparition de la dénomination SCoT des 3 vallées ;
- La disparition de la mention CDDRA et de la dénomination ARC Syndicat Mixte ;
- La suppression de l'information de réhabilitation de l'immeuble des 4 Rivières à Viuz-en-Sallaz ;
- La suppression de la dénomination du syndicat mixte de développement du CHAL et de la mention futur hôpital ;
- La suppression du conventionnement avec la MJCi pour un LAEP et pour un PIJ et une modification de rédaction liée au soutien conventionnel ;
- La modification de la nouvelle dénomination du Conseil Départemental ;
- La suppression de l'adhésion au réseau Genevois Biblio ;
- Enfin, concernant l'agriculture, l'extension des politiques contractuelles au monde agricole dans sa globalité (suppression de la dénomination du Plan Pastoral territorial Roc d'Enfer, intégration de facto des actions liées au PAEC) et la suppression des actions liées à la mise en œuvre du PSADER dans le cadre du CDDRA ;

Considérant la proposition de modifications des statuts de la Communauté de communes jointes à la présente délibération,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION, le conseil municipal :

- APPROUVE la modification des statuts de la communauté de communes des 4 Rivières adoptée par le conseil communautaire réuni le 19 mars 2018 et en comme indiqué dans le document présentée en annexe ;
- DONNE tout pouvoir au Maire pour signer tout document et engager toute démarche nécessaire à cette validation de statuts.

4. DEVIS

CONVERSET SAS : travaux à la chaufferie de la maison forestière d'un montant HT de 2 600,00 €. Le devis est accepté et devra l'être également par M. le Maire d'Onnion ; la commune d'Onnion participant à hauteur de 40 %.

SCP CHATON GRILLON BROCARD GIRE, représentée par Maître Alexia GIRE :

convention d'honoraires pour une procédure d'un recours gracieux pour une décision de sursis à statuer, concernant un permis de construire. La convention est acceptée.

5. URBANISME

N° de dossier	Déposé le	demandeur	terrain	commentaires	Accordé le	Refusé le
DP 18C0002	28/02/2018	M.MARIN Kévin	86, Chemin de la Culaz D 1748	Création d'un étage Demande de pièces complémentaires le 07/03/2018 Reçues le 19/03/2018	14/04/2018	
DP 18C0003	01/03/2018	M. SEGAUD Frédéric	495, Route du château B 647	Création d'ouvertures+ panneaux solaires Demande de pièces complémentaires le 07/03/2018	20/04/2018	
DP 18C0004	30/03/2018	Mme VERZU Marion	1023, Montée des châtelets B 1532 1529 1527 1528	Tunnel Demande de pièces complémentaires le 20/04/2018		
DP 8C0005	12/04/2018	M. PASQUIER Cyril	37, Montée de l'Angard A 694 695 696	Façades + Réaménagement		
DP 8C0006	16/04/2018	M. POIRRIER-ARTUSIO	837, Route de la vallée du Risse D 3190	Création de menuiseries extérieures		

6. DIVERS

- Visite du Sous-Préfet le lundi 14 mai à 10 heures

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Jeudi 7 juin 2018 à 19h30

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.*

Séance levée à 21 heures 45